



Grues de chantier

Liste de contrôle

Travaille-t-on en toute sécurité avec les grues sur vos chantiers?

Le transport d'une charge en hauteur au-dessus d'une personne présente des dangers. L'observation des règles de montage, d'utilisation et de maintenance des grues contribue à améliorer la sécurité au travail.

Les principaux dangers sont:

- être heurté par une charge qui oscille ou tombe
- être coincé par les élingues d'une charge
- une collision entre la grue et des obstacles

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Installation et montage de la grue

- 1 La zone de travail de la grue se trouve-t-elle hors de la zone de travail des autres grues? (Fig. 1) oui non

- 2 La zone de travail de la grue se trouve-t-elle hors de la zone dangereuse constituée par des lignes électriques aériennes ou des installations ferroviaires? oui non

Si des lignes aériennes ou des installations ferroviaires sont à proximité, il convient d'observer les mesures indiquées dans la directive Suva 1863.f.

- 3 La grue peut-elle tourner librement lorsqu'elle n'est pas en fonctionnement? oui non

Aucun obstacle fixe (arbres, bâtiments, poteaux, etc.) ne doit se trouver dans la zone de balayage de la flèche.

- 4 Veille-t-on à ce que personne ne puisse rester coincé entre des parties de la grue en mouvement (par ex. le contre-poids d'une grue automontante) et des obstacles? (Fig. 2) oui non

- 5 Une zone suffisamment vaste autour de la grue est-elle sécurisée lors du montage et du démontage de cette dernière? oui non

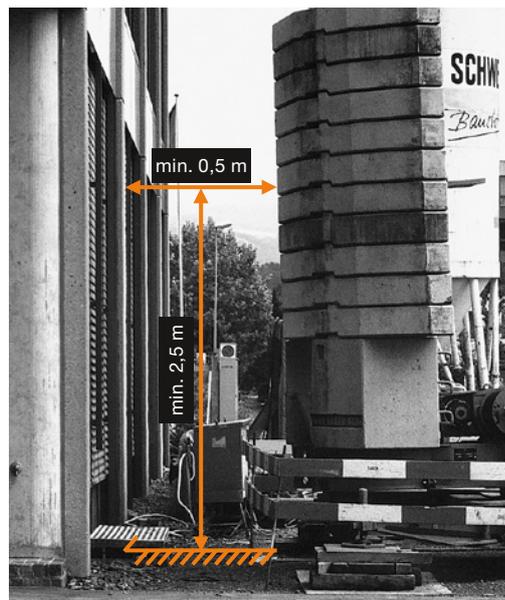
Les principaux dangers sont:

- le renversement ou la chute de parties de la grue
- la chute sur le sol d'outils, de vis, etc.
- des charges longues au crochet de la grue (flèche)

- 6 Les travaux de montage et de maintenance des grues sont-ils uniquement effectués par des spécialistes en grues (monteurs de grues)? oui non



1 Si les grues peuvent se toucher ou entrer en contact avec le câble de levage par le biais de leur flèche ou de leur contreflèche (chevauchement dans les zones de travail), il convient d'appliquer les mesures de sécurité décrites dans la publication Suva 66061.f.



2 Distance minimale de sécurité entre les murs des habitations et la contreflèche: 0,5 m (l) x 2,5 m (h).

Vérification et contrôle de la grue

- 7 La grue est-elle inspectée après chaque montage et au minimum une fois par an, conformément à la notice d'instructions, par un spécialiste en grues? oui non

- 8 Les contrôles périodiques sont-ils effectués par un expert en grues reconnu, procède-t-on aux travaux de maintenance exigés et ceux-ci sont-ils consignés dans le manuel de la grue? (Fig. 3) oui non



3 Vignette de contrôle apposée par l'expert attestant que la grue a été contrôlée conformément aux prescriptions. La périodicité des contrôles dépend de l'âge de la grue. Demandez conseil à votre expert en grues ou lisez les informations disponibles à l'adresse www.suva.ch/grues.

Formation et instruction du grutier

- 9 Le grutier possède-t-il un permis de grutier délivré par la Suva et valable dans toute la Suisse? (Fig. 4) oui
 non
-
- 10 Le grutier a-t-il été formé au travail avec la grue utilisée sur le chantier?
Le grutier doit connaître le fonctionnement de la grue. Les notices d'instructions des grues récentes contiennent souvent des indications utiles pour l'instruction des grutiers. oui
 non
-
- 11 Le grutier procède-t-il aux vérifications journalières indispensables avant la mise en marche de la grue et après avoir terminé son travail en fin de journée? oui
 en partie
 non
- Aides-mémoire pour le grutier:
- «Liste de contrôle pour les conducteurs de grues à tour pivotante» www.suva.ch/88179.f
 - «Liste de contrôle pour les conducteurs de camions-grue», www.suva.ch/88180.f



4 Permis de grutier: camion-grue (catégorie A) et grue à tour pivotante (catégorie B).

Transport de charges au moyen d'une grue

- 12 Est-il garanti que la grue ne sert pas à transporter des personnes? oui
 non
Les demandes de dérogation sont à déposer par écrit deux semaines à l'avance auprès de la Suva (tél. 021 310 80 40).
-
- 13 Veille-t-on à ce que les signes de communication entre le grutier et l'élingueur (ou le signaleur) soient clairs? (Fig. 5) oui
 en partie
 non
-
- 14 Les accessoires d'élingage utilisés correspondent-ils à la limite de charge de la grue?
L'inscription de la limite de charge sur tous les accessoires d'élingage (par ex. chaînes, sangles, cordages, élingues, matériel de réserve) doit être bien lisible. oui
 en partie
 non
-
- 15 Les accessoires de levage nécessaires pour l'exécution des travaux (par ex. bennes à béton, paniers, fourches à palettes) sont-ils disponibles dans les dimensions appropriées et avec la charge utile requise?
L'inscription de la limite de la charge autorisée doit être bien lisible. oui
 en partie
 non
-
- 16 Un collaborateur de l'entreprise a-t-il été désigné pour vérifier régulièrement au moyen de la liste de contrôle Suva 67017.f si les élingues et les accessoires de levage sont en bon état? (Fig. 6) oui
 non



5 Connaître les signes de communication.



6 Contrôler les élingues.

Instruction et comportement humain

- 17 Les collaborateurs chargés de l'élingage des charges (élingage, accrochage) reçoivent-ils régulièrement une instruction sur les méthodes à respecter pour le transport des charges sur le chantier?

oui
 non

Outil pédagogique:

- dossier de formation «Elingage de charges», www.suva.ch/88801.f

- 18 Les collaborateurs chargés de l'élingage des charges savent-ils que l'oscillation de la charge peut constituer un risque lorsque la charge est soulevée ou déposée et comment ils doivent se comporter pour assurer leur sécurité? (Fig. 7)

oui
 non

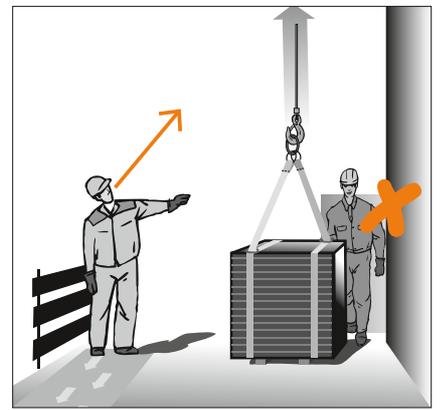
- 19 Les supérieurs vérifient-ils que les règles à observer à proximité d'une grue et d'une charge sont bien respectées et corrigent-ils tout manquement à la sécurité?

oui
 en partie
 non

- 20 A la fin du travail, les supérieurs vérifient-ils que la grue est en girouette et qu'aucune charge n'est suspendue au crochet?

oui
 en partie
 non

A la fin du travail, aucune charge (conteneur, boîtes à outils et autre matériel similaire) ne doit rester suspendue au crochet.



7 Attention: risque de coincement entre le mur et la charge!

Informations sur les grues

- www.suva.ch/grues
- Feuillelet d'information «Installation, montage et démontage de grues à tour», www.suva.ch/66061.f
- Liste de contrôle «Elingues», www.suva.ch/67017.f
- Liste de contrôle «Accessoires de levage», www.suva.ch/67198.f
- Liste de contrôle pour les conducteurs de grues à tour pivotante, www.suva.ch/88179.f
- Liste de contrôle pour les conducteurs de camions-grue, www.suva.ch/88180.f
- Dossier de formation «Elingage de charges», www.suva.ch/88801.f
- Directive «Vérification et contrôle des camions-grue et grues à tour pivotante», www.suva.ch/6511.f
- Directive relative à la mise en œuvre de grues et de machines de chantier à proximité de lignes électriques aériennes», www.suva.ch/1863.f

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.

